

ATELIER SOUS REGIONAL DU CIFAL

Ouagadougou, 31 mars 2008

DECENTRALISATION FINANCIERE : UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA PROBLEMATIQUE

François Paul Yatta

Les succès de la décentralisation financière

- La définition d 'un champ fiscal propre aux collectivités locales***
- L 'identification d 'un champs de ressources partagées***
- Les subventions de l 'Etat aux collectivités locales***

L 'identification d 'un champs fiscal propre aux collectivités locales

Les quatre vieilles :

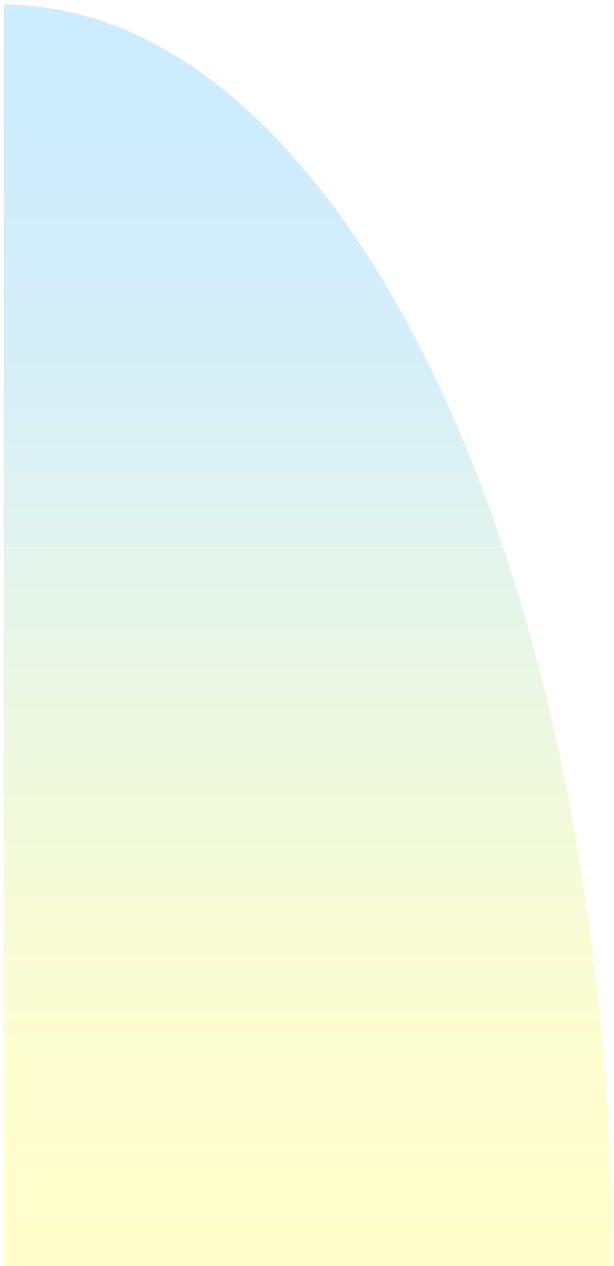
- la taxe foncière sur les propriétés bâties***
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties***
- la patente et la licence***
- la taxe d 'habitation***

L 'identification d'un champs de ressources partagées

- ajout de centimes additionnels à un impôt d 'Etat au bénéfice des collectivités locales***
- partage d 'un impôt entre l 'Etat et les collectivités locales***

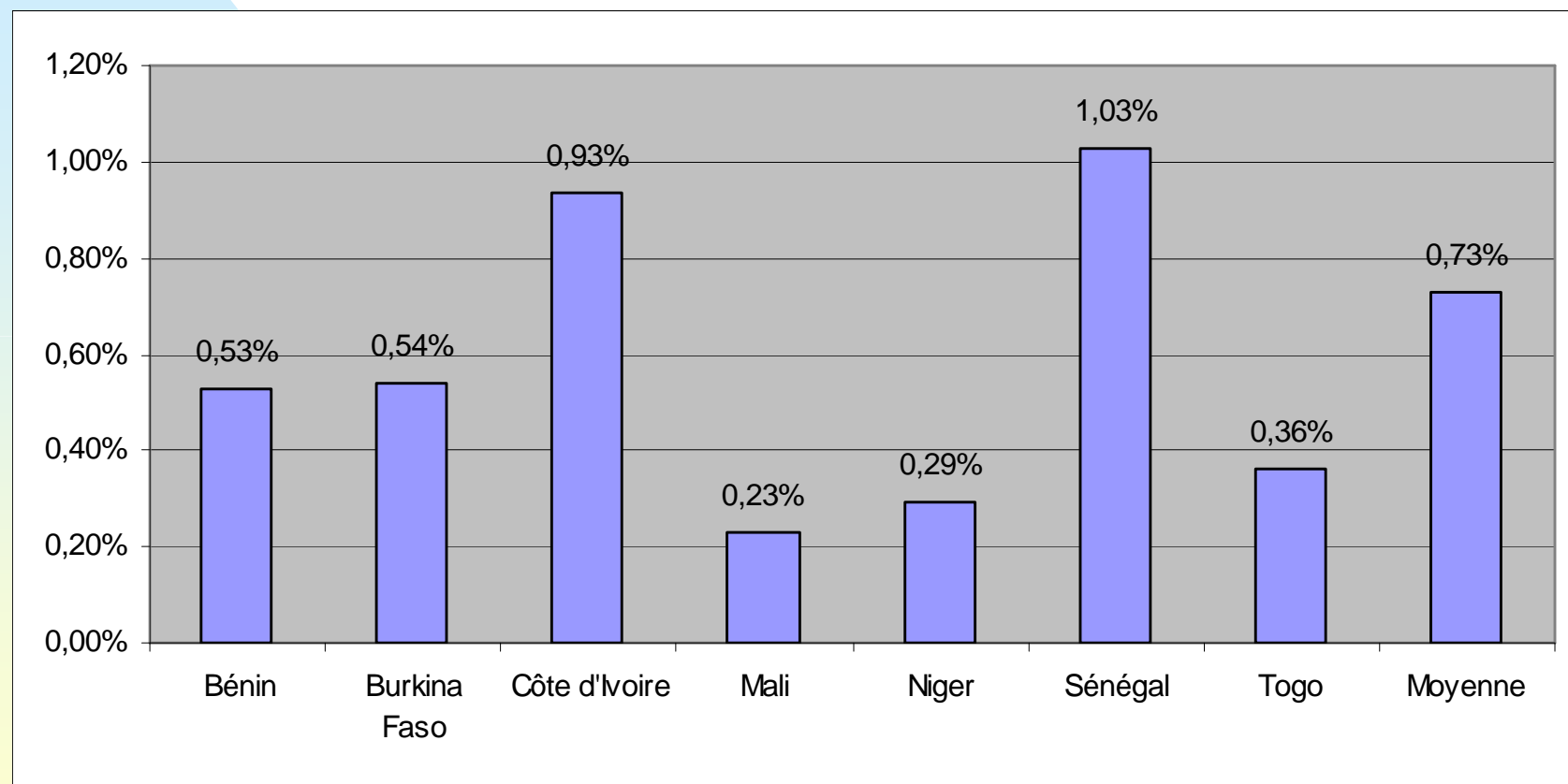
Les transferts du budget de l'État à celui des collectivités locales

- *Transferts de ressources concomitants aux transferts de compétences*
- *Subventions d'équipements*
- *Subventions de fonctionnement*

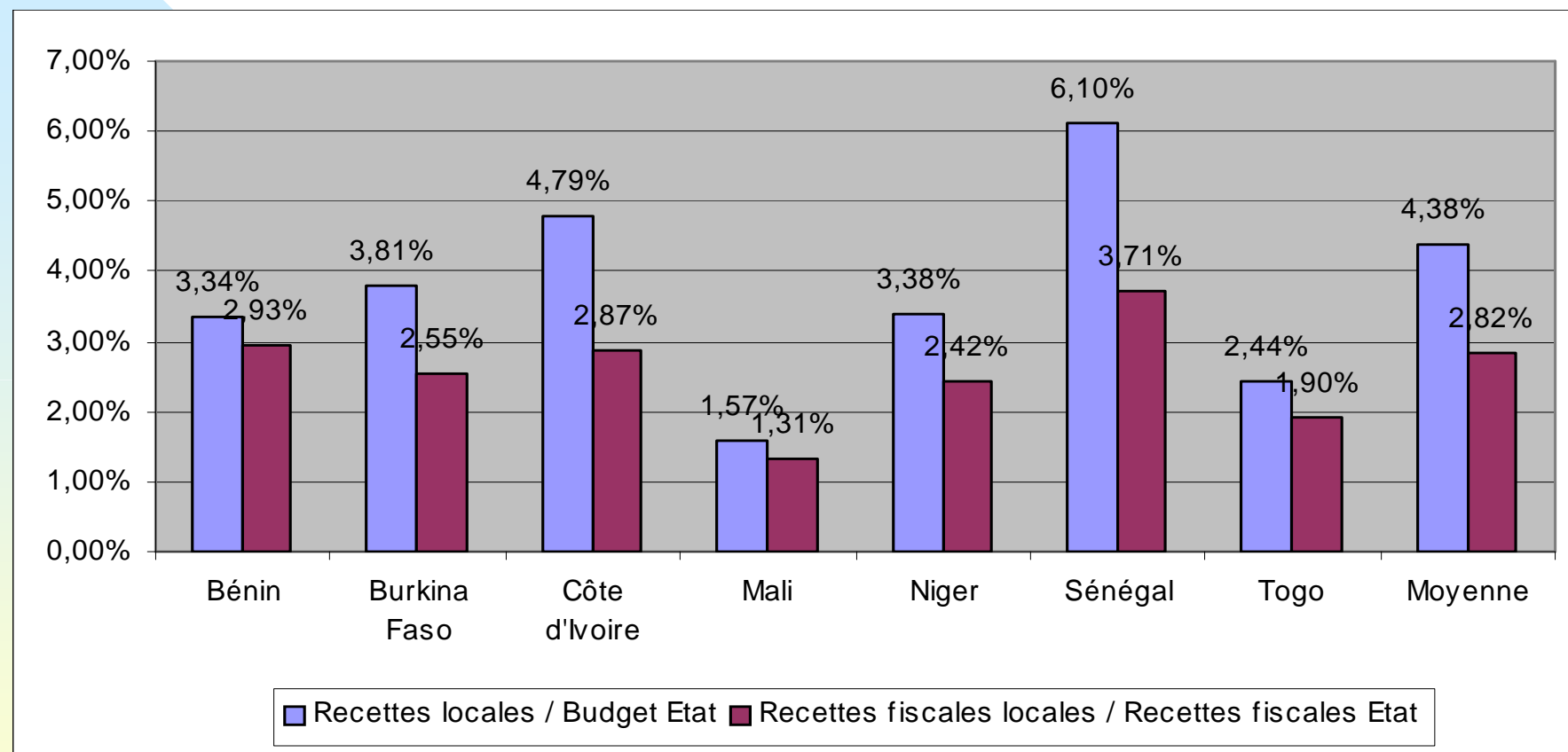


Cependant

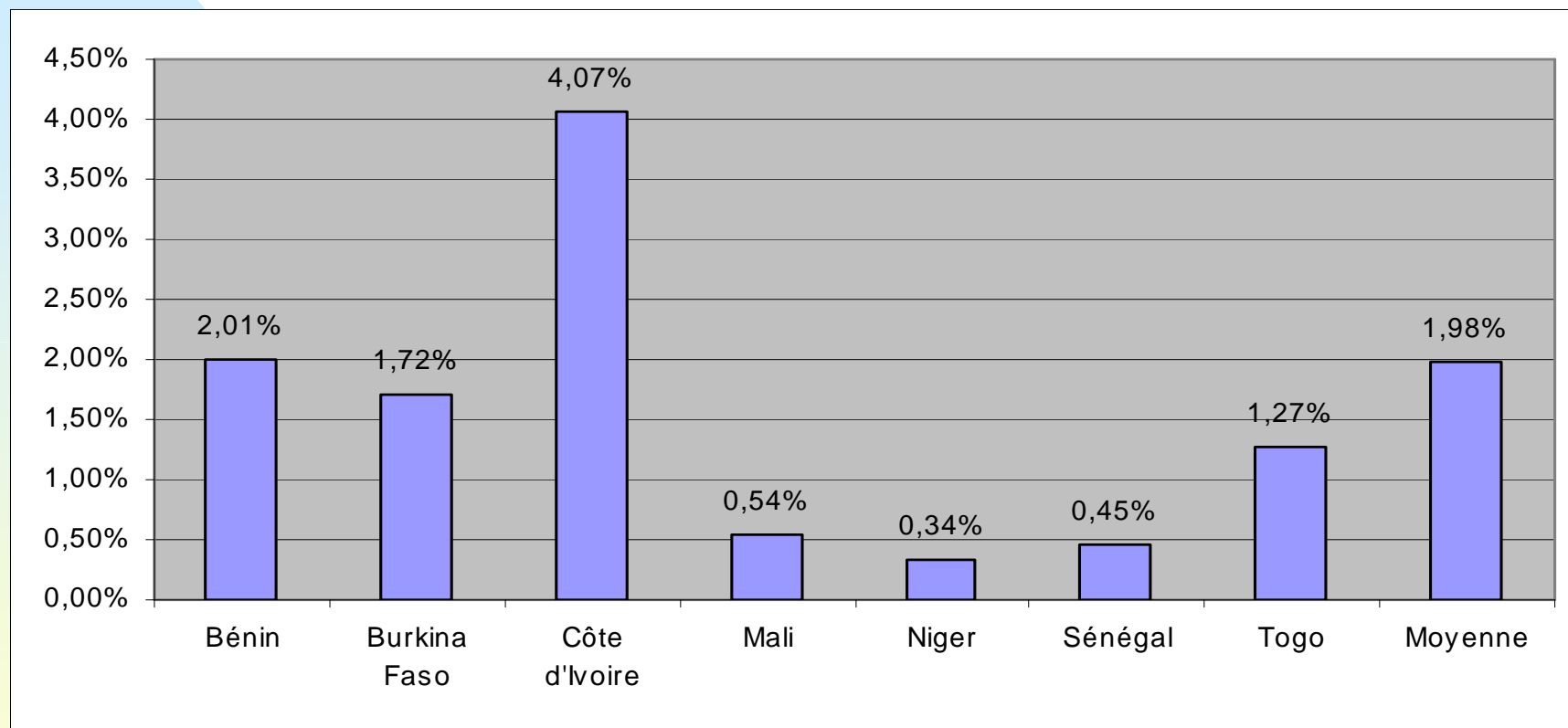
L'Etat de la décentralisation financière dans les pays de l'UEMOA : Budgets locaux / PIB



L'Etat de la décentralisation financière dans les pays de l'UEMOA : Ressources locales / R. Etat



L'Etat de la décentralisation financière dans les pays de l'UEMOA : Part des CL dans les dépenses publiques d'investissement





II. Obstacles

a une véritable

Décentralisation financière

2.1. Faiblesse du niveau général des ressources publiques

- ***l'Afrique est la région du monde où le niveau de mise en commun des ressources en vue de l'action publique est le plus faible :***
 - **Afrique : 10 à 17% du PIB**
 - **Amerique Latine : 20 à 25% du PIB**
 - **OCDE : 40 à 50 % du PIB**
- ***Prépondérance du secteur informel***
- ***Etroitesse de l'assiette fiscale***

2.2. Prééminence des droits de portes dans les ressources publiques

- ***les recettes douanières (à l'importation et à l'exportation) représentent souvent 50 % et parfois plus, de l'ensemble des recettes de l'Etat***
 - ***Du fait de la dynamique de l'intégration régionale et du mouvement de la mondialisation, les droits de douane sont orientés à la baisse***

2.3. Dissymétrie du niveau d'information sur les finances publiques entre Etats et collectivités locales

- ***Seul l'Etat connaît le montant du produit des impôts***
- ***Les collectivités locales sont des acteurs passifs de ce dialogue inégal***
 - ***Peu de pays ont mis en place des cadres de concertation sur les finances locales***



III. Contraintes à

la mise en place d'une véritable

décentralisation financière

3.1. Contraintes liées aux politiques d'ajustement structurel

- ***Les politiques d'ajustement structurel et la rationalisation de la gestion des finances publiques***
- ***L'instauration d'une fiscalité unique dont le produit est partagé entre l'Etat et les collectivités locales***

3.2. Absence d'une tradition de l'évaluation des politiques publiques

- ***Qui connaît le coût des transferts des compétences ?***
- ***Il est nécessaire de procéder à une revue des politiques sectorielles en vue de leur inscription sur le territoire .***

3.3. Faiblesse des collectivités locales africaines à concevoir et à mettre en œuvre des politiques locales

- ***Les collectivités locales africaines doivent encore convaincre sur leurs capacités à concevoir et à mettre en œuvre des politiques locales***
- ***le terme du mandat électif ne coïncide pas avec le terme des actions engagées.***



III. Quel

agenda

pour progresser ?

4.1. Structurer le dialogue entre l'Etat et les collectivités locales

- ***Mettre en place une fonction de centralisation et de traitement des données financières des collectivités locales***
- ***Mettre en place un cadre national de dialogue permanent sur les finances locales***

4.2. Mettre en place des incitations positives pour les collectivités locales les plus performantes

- ***Accroître les prélèvements sur l'économie locale : Aujourd'hui il n'est que de 0,50% à 0,70%***
- ***Accroître les prélèvements sur le foncier bâti et non bâti : Aujourd'hui, il n'est que de 0,030% à 0,020%***

4.3. Equilibrer la mise en œuvre des investissements publics

- ***Prendre en compte l'espace dans la mise en œuvre des politiques sectorielles***
- ***Poids des collectivités locales dans la dépense publique d'un ordre de grandeur de 15 % à 20 %***

4.4. Innover dans les instruments financiers pour renforcer l'autonomie financière locale

- ***Mettre en place des systèmes de subvention prévisibles et contrôler le reversement aux collectivités locales***
- ***Mettre en place une banque régionale de prêt aux collectivités locales***